

Aliénation à MM. NARDIN - CORNU - PROMEYRAT - Emplacements de stationnement 1, Avenue de Bourgogne

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon envisage de vendre trois emplacements de parking situés dans le sous-sol du Centre Commercial des Epoisses 1, Avenue de Bourgogne, cadastré section EO n° 22.

Ces emplacements ayant fait l'objet de demandes d'acquisition, la Ville se propose de les aliéner au prix fixé par le Service des Domaines soit 25 000 F chacun.

MM. NARDIN Guy, CORNU Maurice et PROMEYRAT Dominique se portent acquéreurs.

Cette propriété, enregistrée sous le numéro d'inventaire BAT-B88011, est inscrite au bilan comptable pour un montant de 90 000 F.

Il convient d'enregistrer une moins- value par les écritures budgétaires suivantes :

Imputation budgétaire		Fonctionnement		Investissement	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
92.824.775.501.30100	Produit de la vente	75 000			
934.675.501.20200	Valeur comptable de l'immobilisation		90 000		
914.2111.501.20200	Valeur comptable de l'immobilisation			90 000	
914.192.501.20200	Différence sur réalisation (négative)				15 000
934.776.501.20200	Différence sur réalisation (négative)	15 000			
TOTAUX		90 000	90 000	90 000	15 000

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ces aliénations,
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir,
- ouvrir en recettes et en dépenses au budget supplémentaire de l'exercice courant, les crédits sus-mentionnés.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 31 mai 1999.